

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2022**

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de membres votants : 19

Titulaires présents :	17
Titulaires représentés :	
Suppléants :	2
Procurations :	0

L'an deux mille vingt-deux, lundi dix octobre, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-Lès-Bouloc sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	MM CALAS D., CUJIVES D., PLICQUE P., ROUMAGNAC L., Mme ROUSTIT I.
CC du Frontonnais :	Mme CLAVEL ALBAR V., MM. LECORRE D., PETIT Ph., Mmes SAVY S., SIGAL S., SOLOMIAC C., M. TERRANCLE S.
CC des Hauts Tolosans :	M. ESPIE J-C.
CC Val'Aïgo :	M. DUMOULIN J-M., Mme GAYRAUD I., MM. JOVIADO G., MAUREL C.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	M. VINTILLAS E. représenté par Mme BACHELET N. (Suppléante)
CC du Frontonnais :	M. CAVAGNAC H. représenté par M. BRUN D. (Suppléant)

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	Mme AUGER M.
CC du Frontonnais :	M. PROVENDIER Ph.
CC des Hauts Tolosans :	M. ALARCON N., Mme AYGAT Ch., MM. CODINE Fr., DELMAS J-P., DULONG D., Mme FOURCADE M-L., MM. LAGORCE P., NOËL S., ZANETTI L.
CC Val'Aïgo :	Mme BLANCHARD ESSNER S.

Délibération n ° 2022 /24

Objet : **Désignation d'un représentant du syndicat pour les Commissions Locales de l'Eau (CLE) des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du périmètre du SCoT**

Considérant qu'en tant que membre de droit des Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGES du périmètre du SCoT du nord toulousain, le Syndicat mixte doit désigner un représentant pour y siéger.

Monsieur le Président explique que chaque membre de la CLE est chargé de veiller à l'application opérationnelle des dispositions des SAGE ; ainsi, les CLE sont informées et consultées sur des documents d'études, et sollicitées notamment pour émettre des avis sur des projets situés sur son périmètre.

Il rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.2121-21, le vote pour ces désignations se tient à bulletin secret (CE, 29 juin 1994, n° 120000), sauf si le conseil en décide autrement, à l'unanimité.

De plus, cette désignation peut également intervenir sans vote « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de la commission ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture au Président* ».

Après appel à candidature, seule Madame Virginie CLAVEL se présente.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

DE DÉSIGNER Madame Virginie CLAVEL pour représenter le Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain au sein des Commissions Locales de l'Eau (CLE) des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du territoire du SCoT du nord toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	04/10/2022
Date d'affichage :	04/10/2022
Certifié exécutoire le :	17/10/2022
Affichée le :	17/10/2022

Philippe PETIT,
Président

17/10/2022



Philippe PETIT

Signé par : Philippe PETIT